



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1757 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT les problèmes de sécurité tant pour les piétons que pour les automobilistes à l'intersection de la rue Commerciale et de la Route 138 à Donnacona;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2008-06-230 du 2 juin 2008 et 2010-08-278 du 16 août 2010 par lesquelles le conseil municipal demandait au ministère des Transports l'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la rue Commercial et de la Route 138;

CONSIDÉRANT la correspondance du 5 juin 2012 de monsieur Jean-François Saulnier, directeur régional de la Capitale-Nationale du ministère des Transports du Québec, dans laquelle ce dernier confirme la pertinence d'intervenir pour assurer la sécurité des piétons à l'intersection de la rue Commerciale et de la Route 138;

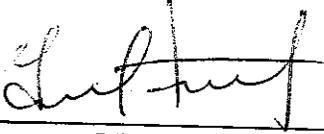
CONSIDÉRANT QUE la correspondance indiquait que le ministère des Transports allait poursuivre son analyse et amorcer la préparation d'un projet en vue de procéder à l'installation d'un feu de circulation au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2013-01-33 du 29 janvier 2013 par laquelle le conseil municipal demandait au ministère des transports de procéder à des améliorations à l'intersection de la rue Commerciale et de la route 138 pour assurer la sécurité des piétons et des automobilistes en raison de nombreux accidents survenus au cours des derniers mois;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement que le ministère des Transports exécute les travaux nécessaires afin de rendre sécuritaire cette intersection pour les piétons et les automobilistes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Jacques Marcotte, député de Portneuf

22 octobre 2013

Date